



Séance ordinaire
9 octobre 2013

À la séance ordinaire du Conseil des commissaires de la
Commission scolaire des Portages-de-l'Outaouais tenue au Centre
Mgr-Lucien-Beaudoin, 34, rue Binet, Gatineau (Québec), le mercredi
9 octobre 2013 à 19 h 30 et à laquelle séance sont présents :

Étaient présentes et présents :

M. Jocelyn Blondin, président
M. Jean-Pierre Reid, vice-président
Mme Silvia Barkany
Mme Hélène Bélisle
M. Jean-Pierre Brind'Amour
M. Gilles Chagnon
M. Gilbert Couture
M. Mario Crevier
Mme Mylène Deneault
M. Alain Gauthier
M. Michel Gervais (20 h 40)
M. Dominique Kenney
M. Serge Lafortune
Mme Chantal Leblanc-Bélanger
Mme Johanne Légaré
Mme Marie-Andrée Lépine
Mme Francine Lorange
M. Jean Malette
M. André Maurice
Mme Marthe Nault
Mme Francine Poitras

Étaient absente et absent :

Mme Sylvie Joannis
M. Jacques Lemay

Étaient également présentes et présents :

M. Jean-Claude Bouchard, directeur général
M. Marcel Lalonde, directeur général adjoint
M. Pierre Ménard, secrétaire général et directeur du Service des communications
M. Éric Bernatchez, directeur, Service des technologies de l'information
M. Jean-Éric Lacroix, directeur, Service des ressources humaines
M. Simon Leclair, directeur, Service de l'organisation scolaire et du transport
M. Rémi Lupien, directeur, Service des ressources financières
M. Luc Pechat, directeur, Service des ressources matérielles
Mme Nadine Peterson, directrice, Service des ressources éducatives
Mme Jocelyne Bertrand, coordonnatrice au Service des communications
Mme Danièle Bolduc, directrice, École Euclide-Lanthier
Mme Chantal Laberge, directrice, École Notre-Dame
Mme Michelle Lavigne, directrice, Écoles des Tournesols

OUVERTURE DE LA SÉANCE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Après avoir vérifié le quorum, le président procède à l'ouverture de la séance et à l'adoption de l'ordre du jour.

C.C.-13-14-022 Monsieur Dominique Kenney propose d'adopter l'ordre du jour avec les modifications suivantes :

Ajout

9.1 Contributions financières exigées des parents
9.2 Amendement à la résolution C.C.-13-14-009
9.3 Défilé du Père Noël

Adoptée à l'unanimité

ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL

C.C.-13-14-023 Monsieur Serge Lafortune propose de dispenser le secrétaire général de la lecture du procès-verbal de la séance du 11 septembre 2013 et de l'adopter tel que présenté.

Adoptée à l'unanimité

SUIVIS DE LA DERNIÈRE SÉANCE

Une liste des suivis effectués est déposée à titre d'information pour la séance du 11 septembre 2013.

Incidence

20 h 40 Monsieur Michel Gervais prend son siège.

MESSAGE DU PRÉSIDENT

M. Jocelyn Blondin, président, ouvre la séance et souhaite la bienvenue.

Une minute de silence est consacrée à toutes les personnes qui ont perdu un être cher. Il fait mention des décès suivants :

- Mme Fernande Parent, grand-mère de Mme Martine Grenier, secrétaire à l'École Jean-de-Brébeuf - 26 septembre 2013;
- Mme Nancy Bilodeau, soeur de Mme Maryse Bilodeau, enseignante à l'École Euclide-Lanthier - 26 septembre 2013;
- Mme Francine Beaudoin, enseignante retraitée - 24 septembre 2013;
- M. Camille Goyette, père de M. Pierre Goyette, formateur à la CSPO - 18 septembre 2013;
- M. Gérald Labonté, père de Mme Marcelle Labonté, technicienne en éducation spécialisée à l'École secondaire Mont-Bleu;
- Mme Céline Thibault, orthopédagogue retraitée de la CSOH - 10 septembre 2013.

Au nom des membres du Conseil des commissaires, le président offre ses voeux de prompt rétablissement à Mme Céline C.-Renaud, directrice à l'École du Vieux-Verger, qui a été hospitalisée récemment.

Événements à venir

- 25 octobre 2013 : Présentation du rôle du commissaire par le président du Conseil à la Table Éducation Outaouais
- 27 octobre 2013 : Vote par anticipation - Élections municipales
- 3 novembre 2013 : Élections municipales
- 29 novembre 2013 : Défilé de Noël - Secteur Aymer - Participation de la CSPO

Représentations

- 12 septembre 2013 : Foire des métiers
- 12 septembre 2013 : Soirée hommage - M. Pierre Phillion
- 25 septembre 2013 : Lancement par Enviro Éduc-Action du projet « Écoles écocitoyennes » à l'École secondaire Grande-Rivière
- 27 septembre 2013 : Rencontre des présidents et des directeurs généraux des commissions scolaires avec la FCSQ à Québec - M. Jean-Pierre Reid
- 4 octobre 2013 : Visite de la vice-présidente de l'Assemblée nationale - École secondaire des Lacs - Parlement jeunesse

- M Dominique Kenney, président de la Fondation de la CSPO, annonce la tenue de l'Assemblée générale de la Fondation le 11 novembre 2013 à 17 h à la salle Jean-Pierre-Ouellette au Centre administratif, 225, rue Saint-Rédempteur. Bienvenue à toutes et à tous.

PÉRIODE D'INTERVENTION DU PUBLIC

Mesdames Stéphanie Demers, une professeure de sociologie qui représente une équipe de 8 professeurs de l'Université du Québec de l'Outaouais, et Sandra Le Courtois prennent successivement la parole lors de la période d'intervention du public.

Madame Stéphanie Demers dépose un document d'appui au Comité de parents pour une école alternative publique à Hull.

Madame Sandra Le Courtois dépose un document intitulé « Bilan des activités du Comité de parents PÉPAH pour la dernière année (septembre 2012 à septembre 2013) ».

ÉTATS FINANCIERS 2012-2013 – DÉPÔT

Monsieur Derrick Murphy, CPA, CA. associé de la firme Lemire + Morin + Tremblay inc. présente le rapport de l'auditeur indépendant et les états financiers 2012-2013 réalisés selon les normes comptables canadiennes pour le secteur public. Ce rapport est déposé à tous les membres du Conseil des commissaires.

**Approbaton – Division
du territoire de la
CSPO en
circonscriptions
électorales aux fins de
l'élection du 2
novembre 2014**

APPROBATION – DIVISION DU TERRITOIRE DE LA CSPO EN CIRCONSCRIPTIONS ÉLECTORALES AUX FINS DE L'ÉLECTION DU 2 NOVEMBRE 2014

Considérant que la *Loi sur les élections scolaires* confie à la Commission scolaire des Portages-de-l'Outaouais (CSPO) le devoir de diviser son territoire en circonscriptions électorales;

Considérant la confirmation de la ministre de l'Éducation, du Loisir et du Sport voulant que le nombre de circonscriptions électorales pour la Commission scolaire soit fixé à onze pour les élections scolaires du 2 novembre 2014;

Considérant le travail effectué en collaboration avec le ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport (MELS) et le directeur général des élections du Québec (DGE);

Considérant les recommandations du DGE;

Considérant que le nombre d'électeurs de toutes les circonscriptions électorales respecte l'écart maximum permis à l'exception de la circonscription 11;

Considérant que la Commission scolaire peut déroger au premier alinéa de l'article 7.2 de la *Loi sur les élections scolaires*, sous réserve de l'approbation de la Commission de la représentation;

Considérant que l'unique dérogation proposée se justifie étant donné que le projet de division du territoire de la Commission scolaire en circonscriptions électorales respecte autant que possible les communautés rurales et urbaines de façon à assurer la plus grande homogénéité socio-économique des circonscriptions, compte tenu notamment des tendances démographiques, des limites des municipalités, de la contiguïté des territoires et de la distance;

Considérant que la division proposée du territoire en circonscriptions électorales respecte l'intégralité des territoires des municipalités rurales et l'homogénéité socio-économique de leurs communautés;

Considérant la résolution C.C.-12-13-157 par laquelle le Conseil des commissaires a adopté un projet de division du territoire de la Commission scolaire en circonscriptions électorales aux fins de l'élection générale du 2 novembre 2014, conformément à l'article 7.6 de la *Loi sur les élections scolaires*;

Considérant que le directeur général de la Commission scolaire a publié dans la Revue le 26 juin 2013 un avis conformément à l'article 9 de la *Loi sur les élections scolaires*;

Considérant qu'aucun électeur n'a fait connaître par écrit au directeur général de la Commission scolaire son opposition audit projet de division en circonscriptions;

C.C.-13-14-024 Madame Francine Lorange propose que, conformément à l'article 9.6 de la *Loi sur les élections scolaires*, le territoire de la Commission scolaire soit divisé en onze circonscriptions électorales et que celles-ci se délimitent comme suit :

AVIS AUX LECTEURS

La description des limites des circonscriptions électorales a été effectuée selon le sens horaire.

L'utilisation des mots : autoroute, rue, avenue, boulevard, chemin, rivière et voie ferrée sous-entend la ligne médiane de ceux-ci, sauf mention différente.

L'utilisation de la ligne arrière d'une voie de circulation signifie que la limite de la circonscription électorale passe à l'arrière des emplacements dont les adresses ont front sur la voie de circulation mentionnée. Le côté de ladite voie est précisé par un point cardinal.

Toutes les limites administratives utilisées dans le cadre de cette description sont celles qui existaient en date du 13 février 2013.

CIRCONSCRIPTIONS ÉLECTORALES

1	9 362 électrices et électeurs
Elle comprend une partie de la Ville de Gatineau délimitée comme suit : en partant d'un point situé à la rencontre de la limite municipale ouest et du chemin Eardley, ce chemin, le boulevard des Allumettières, la rue Broad, la rue North, le boulevard Wilfrid-Lavigne, la rue Principale, le prolongement de la ligne arrière de la rue du Malbec (côté est), cette ligne arrière, son prolongement, la ligne arrière de la rue du Chianti (côté est), la ligne arrière de la rue du Chablis (côté est), son prolongement, la ligne arrière de la rue Hemlock (côté est) incluant les rues Arbutus et Juniper, son prolongement et la limite municipale jusqu'au point de départ.	

2	9 888 électrices et électeurs
Elle comprend une partie de la Ville de Gatineau délimitée comme suit : en partant d'un point situé à la rencontre de la limite municipale nord et du chemin de la Montagne, ce chemin, les chemins Baillie et Klock, le chemin Antoine-Boucher et son prolongement, la ligne à haute tension, le boulevard des Allumettières, la rue Samuel-Edey, le chemin d'Aylmer, la rue Principale, le boulevard Wilfrid-Lavigne, la rue North, la rue Broad, le boulevard des Allumettières, le chemin Eardley et la limite municipale jusqu'au point de départ.	

3	9 752 électrices et électeurs
Elle comprend une partie de la Ville de Gatineau délimitée comme suit :	

en partant d'un point situé à la rencontre du chemin de la Montagne et de la limite municipale nord, cette limite, les chemins Notch, de la Montagne et Vanier, le boulevard des Allumettières, le prolongement de la limite du club de golf Royal Ottawa située à l'ouest de la rue des Parulines, cette limite, les limites nord et est de ce golf, la ligne arrière des emplacements ayant front sur la rue Marcel-Chaput (côté ouest), le chemin d'Aylmer, la place Samuel-De Champlain, le pont Champlain, la limite municipale, le prolongement de la ligne arrière de la rue Hemlock (côté est), cette ligne arrière excluant les rues Juniper et Arbutus, le prolongement de la ligne arrière de la rue du Chablis (côté est), cette ligne arrière, la ligne arrière de la rue du Chianti (côté est), le prolongement de la ligne arrière de la rue du Malbec (côté est), cette ligne arrière et son prolongement, le chemin d'Aylmer, la rue Samuel-Edey, le boulevard des Allumettières, la ligne à haute tension, le prolongement du chemin Antoine-Boucher, les chemins Antoine-Boucher, Klock, Baillie et de la Montagne jusqu'au point de départ.

4	9 770 électrices et électeurs
Elle comprend une partie de la Ville de Gatineau délimitée comme suit : en partant d'un point situé à la rencontre du chemin Notch et de la limite municipale nord, cette limite, la promenade de la Gatineau, les boulevards Saint-Raymond et des Allumettières, les chemins Vanier, de la Montagne et Notch jusqu'au point de départ.	

5	8 313 électrices et électeurs
Elle comprend une partie de la Ville de Gatineau délimitée comme suit : en partant d'un point situé à la rencontre du boulevard des Allumettières et du boulevard Saint-Joseph, ce boulevard, le boulevard Alexandre-Taché, le chemin de fer, la limite municipale, le pont Champlain, la place Samuel-De Champlain, le chemin d'Aylmer, la ligne arrière de la rue Marcel-Chaput (côté ouest), la limite est et nord du club de golf Royal Ottawa, la limite de ce golf située à l'ouest de la rue des Parulines, son prolongement et le boulevard des Allumettières jusqu'au point de départ.	

6	7 775 électrices et électeurs
Elle comprend une partie de la Ville de Gatineau délimitée comme suit : en partant d'un point situé à la rencontre de la limite municipale nord et de l'autoroute de la Gatineau (5), cette autoroute, le boulevard du Mont-Bleu, la rue d'Orsonnens, la rue Thérien, la ligne arrière du boulevard de la Cité-des-Jeunes (côté ouest), le boulevard Saint-Raymond, la promenade de la Gatineau et la limite municipale jusqu'au point de départ.	

7	8 873 électrices et électeurs
Elle comprend une partie de la Ville de Gatineau délimitée comme suit : en partant d'un point situé à la rencontre de la rue D'Orsonnens et la rue Thérien, cette rue, la rue Bédard, le boulevard Riel, le boulevard Saint-Joseph jusqu'à l'intersection du boulevard Saint-Raymond, la ligne arrière du boulevard Saint-Joseph (côté est), le boulevard Montclair, la rue Berri, la rue Amherst, le boulevard Saint-Joseph, le boulevard des Allumettières, le boulevard Saint-Raymond, la ligne arrière du boulevard de la Cité-des-Jeunes (côté ouest) et la rue Thérien jusqu'au point de départ.	

8	7 414 électrices et électeurs
Elle comprend une partie de la Ville de Gatineau délimitée comme suit : en partant d'un point situé à la rencontre de la rivière Gatineau et de la	

limite municipale sud (dans la rivière des Outaouais), cette limite, le chemin de fer, les boulevards Alexandre-Taché et Saint-Joseph, la rue Amherst, la rue Berri, le boulevard Montclair, l'autoroute de l'Outaouais (50) et la rivière Gatineau jusqu'au point de départ.

9	7 476 électrices et électeurs
<p>Elle comprend une partie de la Ville de Gatineau délimitée comme suit : en partant d'un point situé à la rencontre de l'autoroute de la Gatineau (5) et de la limite municipale nord, cette limite, le prolongement de la limite municipale située immédiatement au nord de la rue Labrie et parallèle à cette dernière, la rivière Gatineau, l'autoroute de l'Outaouais (50), le boulevard Montclair, la ligne arrière du boulevard Saint-Joseph (côté est) jusqu'au boulevard Saint-Raymond, le boulevard Saint-Joseph, le boulevard Riel, la rue Bédard, la rue Thérien, la rue D'Orsonnens, le boulevard du Mont-Bleu et l'autoroute de la Gatineau (5) jusqu'au point de départ.</p>	

10	6 528 électrices et électeurs
<p>Elle comprend la Municipalité de Pontiac.</p> <p>Elle comprend aussi une partie de la Municipalité de La Pêche délimitée comme suit : en partant d'un point situé à la rencontre de la limite municipale nord et du prolongement vers le nord du chemin Usher, ce prolongement, le chemin Usher, le chemin Parent, le chemin Shouldice, le chemin MacLaren, l'autoroute 5, la route 105 et la limite municipale jusqu'au point de départ.</p>	

11	5 680 électrices et électeurs
<p>Elle comprend la Municipalité de Chelsea et la partie de la Municipalité de Val-des-Monts située sur le territoire de la Commission scolaire des Portages-de-l'Outaouais.</p> <p>Elle comprend aussi une partie de la Municipalité de La Pêche délimitée comme suit : en partant d'un point situé à la rencontre de la limite municipale sud et de la route 105, cette route, l'autoroute 5, le chemin MacLaren, le chemin Shouldice, le chemin Parent, le chemin Usher, son prolongement vers le nord et la limite municipale, jusqu'au point de départ.</p>	

DÉCOUPAGE DES CIRCONSCRIPTIONS ÉLECTORALES SCOLAIRES CSPO

Nombre d'électeurs : 90,831 Nombre de circonscriptions : 11 Moyenne : 8,257

Nombre minimum : 6,192 Nombre maximum : 10,322

PAR CIRCONSCRIPTION		
CES	ÉLECTEURS	%
CES 01	9,362	+13,38
CES 02	9,888	+19,75
CES 03	9,752	+18,11
CES 04	9,770	+18,32

PAR CIRCONSCRIPTION		
CES	ÉLECTEURS	%
CES 05	8,313	+0,68
CES 06	7,775	-5,84
CES 07	8,873	+7,46
CES 08	7,414	-10,21
CES 09	7,476	-9,46
CES 10	6,528	-20,94
CES 11	5,680	-31,21

Amendement

Monsieur Michel Gervais propose que la proposition principale soit amendée en retranchant le huitième considérant, c'est-à-dire la phrase suivante : « Considérant que la division proposée du territoire en circonscriptions électorales respecte l'intégralité des territoires des municipalités rurales et l'homogénéité socio-économique de leurs communautés; ».

Adoptée à l'unanimité

Mise aux voix de la proposition principale telle qu'amendée.

Adoptée à l'unanimité

Embauche de professionnelles et de professionnels de la construction – Architectes – Projet « Construction de la nouvelle École 033, secteur urbain ouest »

EMBAUCHE DE PROFESSIONNELLES ET DE PROFESSIONNELS DE LA CONSTRUCTION – ARCHITECTES – PROJET « CONSTRUCTION DE LA NOUVELLE ÉCOLE 033, SECTEUR URBAIN OUEST »

Considérant l'autorisation ministérielle pour un projet de construction d'une école primaire de type 4-24 dans le secteur urbain ouest;

Considérant que le *Règlement sur les contrats de services des organismes publics* prévoit que les contrats pour les professionnels de la construction, architectes et ingénieurs, sont octroyés, par un comité de sélection, à la suite d'un appel d'offres public basé sur des critères de qualité;

Considérant les termes de notre appel d'offres public #13-14-04;

Considérant les délibérations des membres du Comité de sélection pour le choix des professionnelles et des professionnels de la construction en architecture;

Considérant la recommandation du Comité de sélection;

C.C.-13-14-025 Monsieur Gilbert Couture propose :

- que la firme Fortin, Corriveau, Salvail, architecture & design, 15, rue Connaught, Gatineau, Québec, J8Y 4C8 soit embauchée, selon les termes du devis descriptif, pour les services en architecture relatifs au projet de construction de la nouvelle École primaire 033 dans le secteur urbain ouest;
- que les honoraires soient conformes au décret en vigueur selon la méthode à pourcentage.

Adoptée à l'unanimité

**Embauche de
professionnelles et de
professionnels de la
construction –
Ingénieurs en
structure,
aménagement
extérieurs et ingénierie
des sols – Projet
« Construction de la
nouvelle École 033,
secteur urbain ouest »**

**EMBAUCHE DE PROFESSIONNELLES ET DE PROFESSIONNELS DE
LA CONSTRUCTION – INGENIEURS EN STRUCTURE,
AMÉNAGEMENTS EXTÉRIEURS ET INGENIERIE DES SOLS –
PROJET « CONSTRUCTION DE LA NOUVELLE ÉCOLE 033,
SECTEUR URBAIN OUEST »**

Considérant l'autorisation ministérielle pour un projet de construction d'une école primaire de type 4-24 dans le secteur urbain ouest;

Considérant que le *Règlement sur les contrats de services des organismes publics* prévoit que les contrats pour les professionnels de la construction, architectes et ingénieurs, sont octroyés, par un comité de sélection, à la suite d'un appel d'offres public basé sur des critères de qualité;

Considérant les termes de notre appel d'offres public #13-14-04;

Considérant les délibérations des membres du Comité de sélection pour le choix des professionnelles et des professionnels de la construction en ingénierie de structure, d'aménagements extérieurs et des sols;

Considérant la recommandation du Comité de sélection;

C.C.-13-14-026 Madame Mylène Deneault propose :

- que la firme Les Consultants Yves Auger & Associés, 196, boul. St-Joseph, Gatineau, Québec, J8Y 3W9 soit embauchée, selon les termes du devis descriptif, pour les services d'ingénierie en structure, aménagements extérieurs et sols relatifs au projet de construction de la nouvelle École primaire 033 dans le secteur urbain ouest;
- que les honoraires soient conformes au décret en vigueur selon la méthode à pourcentage.

Adoptée à l'unanimité

**Embauche de
professionnelles et de
professionnels de la
construction –
Ingénieurs en
mécanique et
électricité – Projet
« Construction de la
nouvelle École 033,
secteur urbain ouest »**

**EMBAUCHE DE PROFESSIONNELLES ET DE PROFESSIONNELS DE
LA CONSTRUCTION – INGENIEURS EN MÉCANIQUE ET
ÉLECTRICITÉ – PROJET « CONSTRUCTION DE LA NOUVELLE
ÉCOLE 033, SECTEUR URBAIN OUEST »**

Considérant l'autorisation ministérielle pour un projet de construction d'une école primaire de type 4-24 dans le secteur urbain ouest;

Considérant que le *Règlement sur les contrats de services des organismes publics* prévoit que les contrats pour les professionnels de la construction, architectes et ingénieurs sont octroyés, par un comité de sélection, à la suite d'un appel d'offres public basé sur des critères de qualité;

Considérant les termes de notre appel d'offres public #13-14-04;

Considérant les délibérations des membres du Comité de sélection pour le choix des professionnelles et professionnels de la construction en ingénierie mécanique et électricité du bâtiment;

Considérant la recommandation du Comité de sélection;

C.C.-13-14-027 Monsieur Mario Crevier propose :

- que la firme Bouthillette, Parizeau, 430, boul. de l'Hôpital, local 210, Gatineau, Québec, J8V 1T7 soit embauchée, selon les termes du devis descriptif, pour les services d'ingénierie en mécanique et électricité du bâtiment du projet de construction de la nouvelle École primaire 033 dans le secteur urbain ouest;

- que les honoraires soient conformes au décret en vigueur selon la méthode à pourcentage.

Adoptée à l'unanimité

Financement du Service régional de la formation professionnelle en Outaouais pour l'année scolaire 2013-2014

FINANCEMENT DU SERVICE RÉGIONAL DE LA FORMATION PROFESSIONNELLE EN OUTAOUAIS POUR L'ANNÉE SCOLAIRE 2013-2014

Considérant la résolution C.C.-11-12-1552 adoptée par le Conseil le 9 mai 2012;

Considérant que les modes de participation financière des commissions scolaires ont été revus en fonction des équivalents temps plein (ETP) réalisés au moment de l'établissement du budget du Service régional de formation professionnelle de l'Outaouais 2013-2014

Considérant que les sommes découlant de ce nouveau mode de participation financière ont été prises en compte dans le budget 2013-2014 de la Commission scolaire des Portages-de-l'Outaouais;

Considérant la recommandation du directeur général;

C.C.-13-14-028 Monsieur André Maurice propose :

- que la participation financière de la Commission scolaire des Portages-de-l'Outaouais soit établie à 183 851 \$ pour l'année scolaire 2013-2014;
- que la présente remplace toutes autres résolutions antérieures aux mêmes fins.

Adoptée à l'unanimité

Dotation en personnel – Comité de sélection

DOTATION EN PERSONNEL – COMITÉ DE SÉLECTION

Considérant la résolution C.C.-12-13-012 du Conseil;

Considérant que la *Politique en dotation en personnel* prévoit que, pour la sélection du personnel cadre, des commissaires nommés par le Conseil siègent aux comités de sélection;

C.C.-13-14-029 Madame Johanne Légaré propose :

- que le président sollicite la participation des commissaires à ces comités à partir de la liste dressée à cet effet;
- que cette désignation réponde à l'exigence de la *Politique pour la nomination des commissaires*.

Cette liste est valide pour l'année 2013-2014.

ÉCOLES PRIMAIRES	
École au Cœur-des-Collines	M. Michel Gervais
École Côte-du-Nord	Mme Marie-Andrée Lépine
École de la Vallée-des-Voyageurs	Mme Hélène Bélisle
École des Deux-Ruisseaux	M. Dominique Kenney
École des Rapides-Deschênes	M. Jean-Pierre Reid Mme Mylène Deneault
École des Trois-Portages	M. Jean-Pierre Reid M. Mario Crevier
École du Dôme	M. Jean-Pierre Brind'Amour
École du Grand-Boisé	M. Gilbert Couture
École du Lac-des-Fées	Mme Francine Poitras
École internationale du Mont-Bleu	Mme Marthe Nault
École du Parc-de-la-Montagne	M. Jacques Lemay M. Serge Lafortune

ÉCOLES PRIMAIRES (SUITE)	
École du Plateau	M. Dominique Kenney
École du Vieux-Verger	M. Jean-Pierre Reid Mme Chantal Leblanc-Bélanger
École du Village	M. Jean-Pierre Reid M. Gilles Chagnon
École Euclide-Lanthier	M. Jean-Pierre Reid M. Jean Malette
École Jean-de-Brébeuf	Mme Johanne Légaré
École Notre-Dame	Mme Sylvie Joanisse Mme Francine Lorange
École Saint-Jean-Bosco	Mme Johanne Légaré
École Saint-Paul	M. Alain Gauthier
École Saint-Rédempteur	Mme Francine Lorange
École du Marais	M. Jean-Pierre Reid Mme Chantal Leblanc-Bélanger M. Dominique Kenney Mme Mylène Deneault
École des Tournesols	M. Jean-Pierre Reid Mme Chantal Leblanc-Bélanger
École 032	M. Dominique Kenney M. Jean-Pierre Reid

ÉCOLES SECONDAIRES	
École secondaire de l'Île	M. Gilbert Couture Mme Johanne Légaré Mme Francine Lorange
École secondaire Des Lacs	M. Michel Gervais
École secondaire Grande-Rivière	M. Jean-Pierre Reid M. Jean Malette M. Mario Crevier Mme Hélène Bélisle M. Gilles Chagnon Mme Chantal Leblanc-Bélanger
École secondaire Mont-Bleu	M. Gilbert Couture Mme Johanne Légaré M. Dominique Kenney Mme Marie-Andrée Lépine M. Jean-Pierre Brind'Amour Mme Marthe Nault M. Serge Lafortune

CENTRES D'ÉDUCATION DES ADULTES ET DE FORMATION PROFESSIONNELLE	
Centre de formation professionnelle de l'Outaouais Vision-Avenir	M. Jean-Pierre Reid Mme Johanne Légaré M. Gilbert Couture Mme Francine Lorange M. Serge Lafortune
Centre Saint-Raymond	Mme Marthe Nault M. Gilbert Couture Mme Johanne Légaré M. Serge Lafortune
Centre de formation professionnelle de l'Outaouais	M. Jean-Pierre Reid Mme Johanne Légaré M. Gilbert Couture
Centre L'Arrimage	M. Jean-Pierre Reid M. Mario Crevier Mme Hélène Bélisle Mme Chantal Leblanc-Bélanger
Centre La Génération	M. Gilbert Couture Mme Johanne Légaré
Centre La Pêche	M. Michel Gervais

CENTRE ADMINISTRATIF		
Direction générale	M. Jocelyn Blondin M. Jean-Pierre Reid Mme Johanne Légaré Mme Chantal Leblanc-Bélanger M. Gilbert Couture M. Mario Crevier	
Secrétariat général et Service des communications	M. Jocelyn Blondin M. Jean-Pierre Reid Mme Johanne Légaré M. Gilbert Couture	
Service des ressources éducatives	JEUNES M. Jocelyn Blondin M. Jean-Pierre Reid Mme Johanne Légaré M. Gilbert Couture	ADULTES M. Jocelyn Blondin M. Jean-Pierre Reid Mme Johanne Légaré M. Gilbert Couture
Service de l'organisation scolaire et du transport	M. Jocelyn Blondin Mme Chantal Leblanc-Bélanger M. Jean-Pierre Reid M. Gilbert Couture	
Service des technologies de l'information	M. Jocelyn Blondin M. Jean-Pierre Reid M. Gilbert Couture M. Alain Gauthier	
Service des ressources humaines	M. Jocelyn Blondin M. Jean-Pierre Reid M. Gilbert Couture Mme Johanne Légaré	
Service des ressources financières	M. Jocelyn Blondin M. Jean-Pierre Reid M. Gilbert Couture M. Mario Crevier Mme Johanne Légaré	
Service des ressources matérielles	M. Jocelyn Blondin M. Jean-Pierre Reid M. Gilbert Couture Mme Johanne Légaré M. Mario Crevier	

Adoptée à l'unanimité

**Nomination des commissaires –
Fondation de la CSPO**

NOMINATION DES COMMISSAIRES – FONDATION DE LA CSPO

Considérant la résolution C.C.-12-13-009 du Conseil relative notamment à la nomination du commissaire à la Fondation de la Commission scolaire des Portage-de-l'Outaouais (CSPO);

C.C.-13-14-030 Monsieur Dominique Kenney propose la nomination de Monsieur Serge Lafortune, de Madame Johanne Légaré et de Monsieur Gilbert Couture pour siéger à la Fondation de la CSPO.

Adoptée à l'unanimité

Charte des valeurs du gouvernement du Québec

CHARTRE DES VALEURS DU GOUVERNEMENT DU QUÉBEC

Considérant que le gouvernement du Québec a annoncé son intention de légiférer sur la question des accommodements raisonnables et les signes religieux « ostentatoires »;

Considérant que ce projet de charte établirait des principes directeurs sur la manière de traiter et de juger les demandes d'accommodements raisonnables dans le domaine public;

Considérant que ledit projet pourrait également prévoir une interdiction pour les employés d'organismes publics, dont les commissions scolaires, de porter des signes religieux « ostentatoires »;

Considérant que ce genre de mesure aurait un impact significatif à la Commission Scolaire des Portages-de-l'Outaouais, tant au niveau des employés de la CSPO qu'au sein de notre clientèle;

Considérant que le gouvernement du Québec invite la population et les organismes du Québec à lui faire parvenir leur point de vue sur son projet de Charte des valeurs;

Monsieur Alain Gauthier propose que le Conseil des commissaires se réunisse en comité de travail pour :

- étudier le projet de Charte des valeurs proposé par le gouvernement et établir son impact potentiel à la CSPO, en examinant, par exemple, le nombre de demandes d'accommodements provenant d'employés et de notre clientèle au cours des dernières années;
- évaluer la pertinence de se prononcer sur ledit projet de charte et établir la position de la CSPO à l'égard du projet si nécessaire;
- et que le Comité puisse, s'il le juge pertinent, consulter les instances internes, tels le Comité de parents et le Comité consultatif de gestion (CCG).

Remise de la proposition jusqu'au dépôt d'un projet de loi

C.C.-13-14-031 Monsieur Gilbert Couture propose que le Conseil dispose de la proposition au moment du dépôt d'un projet de loi par le gouvernement du Québec.

Adoptée à l'unanimité

COMITÉS DU CONSEIL

- Compte rendu de la séance du Comité consultatif de gestion du 11 juin 2013 - Adopté
- Compte rendu de la séance du Comité consultatif de gestion du 15 août 2013 - Adopté
- Compte rendu de la séance du Comité EHDAA du 3 juin 2013 – Document de travail

RAPPORT DU DIRECTEUR GÉNÉRAL

Nouvelles ministérielles

- La Semaine nationale contre l'intimidation et la violence à l'école se tiendra du 30 septembre au 4 octobre 2013. Cette année, une attention particulière sera portée à la prévention de la cyberintimidation. Des activités seront proposées au milieu scolaire et du matériel pédagogique et promotionnel sera mis à la disposition du personnel scolaire et des élèves afin de les soutenir dans les apprentissages à faire en classe.

Nouvelles administratives

- En 2012-2013, le Service des ressources matérielles a procédé à la vérification du taux de radon dans 70 % des bâtiments de la CSPO. À l'exception d'un local, tous les bâtiments vérifiés étaient sous la norme permise de 200 becquerels par mètre cube. La mise aux normes de ce local au niveau de la ventilation devrait permettre l'atteinte d'un taux acceptable. Ce local et les 30 % des bâtiments restants feront donc l'objet de vérifications au cours de 2013-2014.
- La CSPO fait partie des 68 commissions scolaires faisant l'objet d'une requête pour autorisation d'exercer un recours collectif visant le remboursement des frais scolaires.
- Du 21 au 25 octobre, Semaine des directions d'établissement scolaire (FQDE).

- L'École secondaire Grande-Rivière a été élue lauréate du prix Grande entreprise à la suite du Défi sans auto le 18 septembre dernier.
- Mme Lison Montambault occupe temporairement, depuis le 8 octobre, le poste de direction à l'École du Vieux-Verger jusqu'au retour de Mme Céline Renaud. Des remerciements ont également été adressés à Mme Lise Legaré qui a occupé ces fonctions jusqu'à l'arrivée de Mme Montambault.

Représentations

- 12 septembre 2013 › Foire des métiers au CFPO
- 13 septembre 2013 › Signature du contrat notarié avec les Maisons Arrowood visant l'acquisition d'une parcelle de terrain pour l'École 032 (Place du musée)
- 25 septembre 2013 › Déjeuner Centraide au Hilton du Lac Leamy
- 25 septembre 2013 › Lancement par Enviro Éduc-Action du projet « Écoles écocitoyennes » à l'École secondaire Grande-Rivière
- 27 septembre 2013 › Rencontre des présidents et des directeurs généraux des commissions scolaires avec la FCSQ à Québec
- 4 octobre 2013 › Visite de la vice-présidente de l'Assemblée nationale à l'École secondaire des Lacs
- 5 octobre 2013 › Randonnée cycliste automnale de 78 km organisée par la CSHBO (Otter Lake – Shawville - Cambell's Bay - Otter Lake)

Incidence

- 21 h 05 Monsieur Serge Lafortune et Monsieur Jocelyn Blondin se lèvent de leur siège.
- 21 h 15 Monsieur Serge Lafortune et Monsieur Jocelyn Blondin reprennent leur siège.

NOUVEAUX SUJETS

Contributions financières exigées des parents

Considérant que la complexité de certaines listes d'effets scolaires et les coûts qui en découlent suscitent des interrogations et des préoccupations de la part des parents;

Considérant que les listes d'effets scolaires peuvent différer entre les écoles, les niveaux et les groupes au sein d'un même établissement ou niveau;

Considérant que la liste des effets scolaires est approuvée par le Conseil d'établissement de chacune des écoles de la Commission scolaire;

Considérant la politique intitulée « Contributions financières exigées des parents »;

Considérant la volonté de la Commission scolaire de maintenir des pratiques économiques pour les parents et conformes à la loi au sein de ses établissements;

C.C.-13-14-032 Monsieur Dominique Kenney propose que le dossier des contributions financières exigées des parents soit renvoyé à un Comité du Conseil afin de faire l'état de la question et d'étudier les options susceptibles d'améliorer le processus d'acquisition des effets scolaires dans les écoles de la Commission scolaire de manière à le simplifier et à en diminuer, si possible, les frais exigés des parents.

Adoptée à l'unanimité

Amendement de la résolution C.C.-13-14-009

C.C.-13-14-033 Monsieur Dominique Kenney propose que la résolution C.C.-13-14-009 adoptée le 11 septembre 2013 par le Conseil soit amendée en ajoutant le nom de Madame Marthe Nault à titre de membre du Comité des services éducatifs

Adoptée à l'unanimité

Défilé du Père Noël

Monsieur Jocelyn Blondin informe le Conseil que le défilé annuel du Père Noël aura lieu le vendredi 29 novembre 2013 et invite les commissaires à y participer en défilant avec le char allégorique de la CSPO.

CORRESPONDANCE ET DÉPÔT DE DOCUMENTS

LEVÉE DE LA SÉANCE

C.C.-13-14-034 Madame France Lorange propose la levée de la séance.

Il est 21 heures 40 minutes.

Adoptée à l'unanimité

Le président

Le secrétaire général

ORDRE DU JOUR DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 9 OCTOBRE 2013

1. Ouverture de la séance et adoption de l'ordre du jour
2. Adoption du procès-verbal
3. Suivis de la dernière séance
4. Message du président
5. Période d'intervention du public
6. **DOSSIERS**
 - 6.1. États financiers 2012-2013 – Dépôt
 - 6.2. Adoption – Division du territoire de la CSPO en circonscriptions électorales aux fins de l'élection générale du 2 novembre 2014
 - 6.3. Embauche de professionnelles et de professionnels de la construction – Architectes – Projet « Construction de la nouvelle École 033, secteur urbain ouest »
 - 6.4. Embauche de professionnelles et de professionnels de la construction – Ingénieurs en structure, aménagements extérieurs et ingénierie des sols – Projet « Construction de la nouvelle École 033, secteur urbain ouest »
 - 6.5. Embauche de professionnelles et de professionnels de la construction – Ingénieurs en mécanique et électricité – Projet « Construction de la nouvelle École 033, secteur urbain ouest »
 - 6.6. Financement du Service régional de la formation professionnelle en Outaouais pour l'année scolaire 2013-2014
 - 6.7. Dotation en personnel – Comité de sélection

- 6.8.** Nomination des commissaires – Fondation de la CSPO
- 6.9.** Charte des valeurs du gouvernement du Québec
- 6.10.** Comités du Conseil
- 7.** Rapport du directeur général
- 8.** Correspondance et dépôt de documents
- 9.** Nouveaux sujets
 - 9.1.** Contributions financière exigées des parents
 - 9.2.** Amendement de la résolution C.C.-13-14-009
 - 9.3.** Défilé du Père Noël
- 10.** Levée de la séance